

Parcours Apprentissage

Master 2
Management des
établissements
sanitaires et sociaux

Master Management des établissements sanitaires et sociaux

*Construisons ensemble une économie plus forte centrée
sur l'humain*

Le management du quotidien est au service de l'Homme



Finalités

Master 2 Management des établissements sanitaires et sociaux

- La mutation rapide de l'environnement institutionnel et juridique du secteur sanitaire et social requiert la mise à disposition, pour les managers, d'axes méthodologiques d'analyse et de gestion spécifiques permettant de concilier performance économique et performance sociale.
- Les méthodes et les outils dispensés dans ce master, ainsi que les champs de compétences qu'il développe, permettent d'accéder à des fonctions de responsabilité dans les établissements accueillant les publics relevant de politiques de suivi sanitaire, social ou médico-social. Plus précisément, ce Master prépare à l'exercice des fonctions de directeur d'établissement (privé à but lucratif, associatif ou public) dans les secteurs médical, médico-social et social. Le titulaire du Master MESS peut également exercer des fonctions de cadre de direction, de responsable d'un service partenaire du secteur sanitaire et social, ou de responsable d'un réseau de santé ou d'un réseau social en direction de publics en difficulté, de chargé de mission ou de consultant.

Programme

Master 2 Management des établissements sanitaires et sociaux

- Pilotage de la performance sociale dans les établissements du secteur sanitaire et social.
- Politiques publiques sanitaires et sociales.
- Innovation et prospective dans le secteur des établissements sanitaires et sociaux.
- Qualité et gestion des risques en établissement sanitaire et social.
- Pilotage de la performance économique dans les établissements du secteur sanitaire et social.
- Nouvelles perspectives managériales dans le secteur sanitaire et social.
- Insertion professionnelle.

Organisation

Master 2 Management des établissements sanitaires et sociaux

- Le Master 2 MESS est organisé en alternance, avec 13 semaines de cours et d'examens réparties de septembre à juin.
- La période en établissement constitue un élément déterminant pour les apprentis afin de développer leur compréhension du fonctionnement des structures sanitaires, médico-sociales et sociales et leur expérience d'encadrement. A cet effet, il est nécessaire que les missions confiées lors de la période en établissement soient en lien avec les responsabilités attribuées aux directeurs d'établissement. Les missions sont validées par le responsable pédagogique qui évalue la pertinence pédagogique de l'apprentissage dans le cadre du parcours suivi par l'apprenti.

Planning

Master 2 Management des établissements sanitaires et sociaux

Rentrée	07 Septembre 2020 matin
Semaine 1	Du 07 au 11 septembre 2020
Semaine 2	Du 28 septembre au 02 octobre 2020
Semaine 3	Du 19 au 23 octobre 2020
Semaine 4	Du 16 au 20 novembre 2020
Semaine 5	Du 07 au 11 décembre 2020
Semaine 6	Du 04 au 08 janvier 2021
Semaine 7 – Examens	Du 25 au 29 janvier 2021
Semaine 8	Du 22 au 26 février 2021
Semaine 9	Du 22 au 26 mars 2021
Semaine 10	Du 12 au 16 avril 2021
Semaine 11	Du 26 au 30 avril 2021
Semaine 12 – Examens	Du 24 au 28 mai 2021
Semaine 13	Du 31 mai au 04 juin Mai 2021
Rendu mémoire	21 juin 2021
Soutenance mémoire	Du 05 au 09 juillet 2021
Jury Master 2 MESS	19 juillet 2021

Master 2 MESS

A propos de l'apprentissage

▪ **Qu'est-ce que c'est ?**

L'apprentissage permet tout à la fois d'acquérir un diplôme, de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. C'est un système de formation qui est fondé sur la succession de périodes de cours à l'Université et de travail dans un établissement. C'est une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

▪ **Qui est concerné ?**

Tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus. Ainsi, certains publics peuvent signer un contrat d'apprentissage au-delà de 29 ans : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou le titre visé, les sportifs de haut niveau

Master 2 MESS

Les avantages de l'apprentissage

- Choisir une formation diplômante de haut niveau répondant aux besoins des établissements parmi un large choix de métiers.
- Bénéficier d'un suivi personnalisé de qualité tout au long de la formation de la part du Maître d'apprentissage et du Tuteur universitaire.
- Étudier à l'Université tout en se forgeant une première expérience professionnelle.
- Être autonome financièrement, devenir salarié, commencer à cotiser pour son avenir (retraite, chômage).
- Être totalement exonéré de tout frais d'inscription à l'Université.
- Appliquer dans le travail en établissement les connaissances acquises à l'université et développer des compétences-métiers.
- Tester le ou les métiers qu'il pourra pratiquer avec sa formation.
- Bénéficier des avantages du statut d'étudiant (CROUS, BU, réductions...)

En résumé, c'est choisir la vie active et augmenter ses chances de réussite et d'insertion

Master 2 MESS

Les cinq étapes pour devenir apprenti

- Vous devez candidater à la formation via la plateforme Ecandidat : <https://candidatures.univ-amu.fr/candidatures>

(Ouverture Ecandidat du 14 avril 2020 au 21 juin 2020)

Vous trouverez toutes les informations pour la candidature sur le site de l'IMPGT: <https://impgt.univ-amu.fr/candidature-master-2>

- Entamer les démarches de recherches d'établissement.
- S'inscrire sur la [plateforme Cactus](#) , pour vous permettre d'être officiellement inscrit au CFA avant même que votre contrat n'ait été reçu physiquement. Vous aurez accès, via [Cactus](#), à toutes les informations nécessaires pour contacter la conseillère apprentissage référente de votre formation.
- Signer le contrat d'apprentissage en garder une copie et le faire transmettre en original par voie postale au CFA par votre employeur.
- Vous inscrire à l'université muni d'une copie de votre contrat pour permettre l'exonération des frais d'inscription.

Master 2 MESS

IMPORTANT

- Dès que vous disposerez d'une promesse d'embauche ou d'un accord verbal de la structure d'accueil pour signer un contrat d'apprentissage, vous devez prendre contact avec votre référent apprentissage à l'IMPGT, **Madame DUPUIS Rim**, qui vous accompagnera dans les démarches.
- Vous devez vous connecter sur CACTUS à l'aide du code d'accès qui vous aura été transmis au préalable par votre formation ou en utilisant les informations de connexion envoyées par mail.
- Vous enregistrez dans CACTUS les informations sur votre situation personnelle : vous pouvez inviter une personne de l'établissement pour qu'elle vous aide à remplir votre dossier.
- Vous enregistrez votre mission dans CACTUS : cela génère automatiquement un mail à votre responsable de formation qui doit valider avant de poursuivre votre enregistrement.

Master 2 MESS

Les devoirs de l'apprenti

En tant qu'apprenti vous serez considéré comme un salarié à temps complet par le code du travail. En effet, lorsqu'il est en formation à l'université, l'apprenti a le statut de salarié en formation. Voici les devoirs de l'apprenti

- Travailler pour son employeur.
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du centre de formation.
- Se montrer assidu pendant la formation (un contrôle strict est organisé par la formation). Tout manquement à l'assiduité en cours est équivalent à une absence injustifiée du lieu de travail. En cas de répétition, ces manquements peuvent conduire à la rupture du contrat d'apprentissage. Attention : Veillez à toujours justifier toute absence auprès de vos employeurs et responsable pédagogique.
- Tenir à jour son livret d'apprentissage et veiller à ce qu'il soit rempli et visé régulièrement par les personnes concernées (responsable pédagogique et maître d'apprentissage).
- Se présenter aux épreuves du diplôme mentionné dans le contrat d'apprentissage.
- Répondre aux enquêtes d'insertion et de satisfaction une fois la formation terminée.

Master 2 MESS

Les droits de l'apprenti

Au sein de l'université

- Gratuité des frais d'inscription à l'Université : ni l'apprenti, ni l'établissement ne doivent payer de frais d'inscription à l'université.
- Accompagnement du tuteur universitaire : vous êtes sous la responsabilité d'un tuteur universitaire que vous devez contacter pour tout problème susceptible de se produire au sein de l'établissement.
- Représentation des apprentis : dès leur désignation, vous serez informé sur les représentants des apprentis au sein du Conseil de Perfectionnement du CFA EPURE Méditerranée.

Au sein de l'établissement

- Être rémunéré chaque mois, recevoir un bulletin de salaire.
- Bénéficiaire de congés payés au même titre que tout autre salarié de l'établissement.
- Être inscrit à la sécurité Sociale.
- Bénéficiaire d'une période d'essai

Simulateur de calcul de salaire disponible sur le site de notre partenaire CFA:
https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/simulateur_apprenti/

Master 2 MESS

CONTACTS

Khaled SABOUNÉ - Responsable pédagogique

khaled.saboune@univ-amu.fr

04 13 94 21 33

Sandrine FOURNIER - Gestionnaire, Service Formation et
Scolarité

sandrine.fournier@univ-amu.fr

04 13 94 21 23

Rim DUPUIS - Chargée du développement des formations en
apprentissage

rim.dupuis@univ-amu.fr

04 13 94 21 76

IMPGT

21, rue Gaston de Saporta

13625 Aix-en-Provence